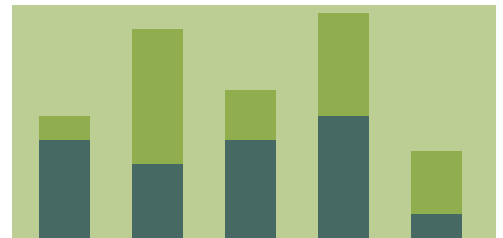




PREMIÈRE PARTIE : Les transitions agricoles en Bourgogne-Franche-Comté de 1970 à 2020



F - LA MAIN D'ŒUVRE

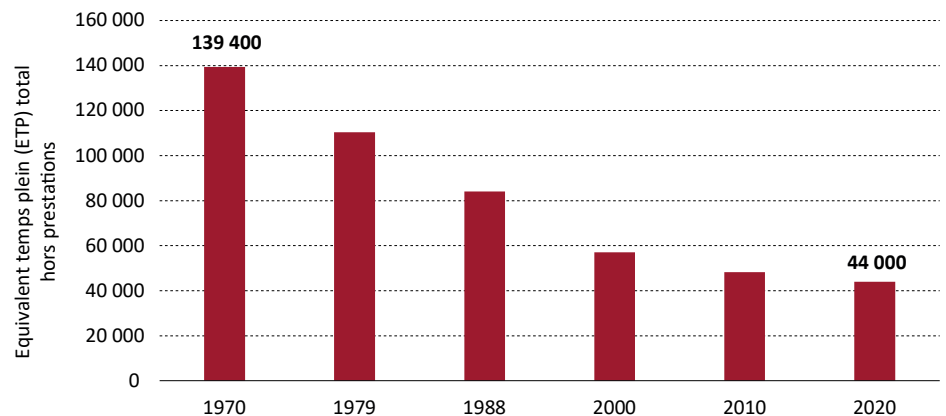
Une main d'œuvre agricole totale en baisse mais un maintien de la main d'œuvre par exploitation

Entre 1970 et 2020, le volume de travail agricole en Bourgogne-Franche-Comté est passé de 139 700 à 44 400 Equivalents Temps plein (ETP), soit une diminution de 68 % (figure 43). Cette baisse est légèrement plus faible que celle du nombre d'exploitations (- 75 %). Le nombre moyen d'ETP par exploitation agricole est stable depuis 1970, avec en moyenne 1,5 ETP par exploitation, avec des valeurs comprises entre 1,4 à 1,7 suivant les différents recensements agricoles. Cette stabilité est néanmoins à mettre en perspective avec la forte augmentation de la taille des exploitations passant de 27 ha en 1970 à 103 ha en 2020.

Une augmentation de la SAU par unité de main d'œuvre

La SAU moyenne par ETP est passée de 18 ha en 1970 à 55 ha en 2020 en Bourgogne-Franche-Comté (figure 44). La SAU par ETP a donc triplé depuis 50 ans. Cette hausse de productivité est à remettre dans le contexte d'évolution des systèmes agricoles par l'adoption de nouvelles méthodes de production, de la mécanisation et le développement du machinisme agricole. Ces changements ont entraîné une diminution de la pénibilité du travail et une augmentation de la productivité agricole. La main d'œuvre nécessaire au travail

Figure 43 : Évolution des ETP totaux hors prestations en Bourgogne-Franche-Comté entre 1970 et 2020



Source : Agreste – Recensements Agricoles

Figure 44 : Évolution de la SAU moyenne par ETP total hors prestations en Bourgogne-Franche-Comté entre 1970 et 2020



Source : Agreste – Recensements Agricoles

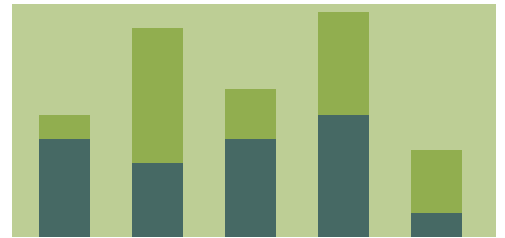
agricole a ainsi diminué, tandis que la SAU des exploitations agricoles a augmenté.

Cette augmentation de la SAU par ETP est observable sur l'ensemble du territoire de Bourgogne-Franche-Comté entre 1970 et 2020 (cf. cartes). En 1970, la SAU moyenne par ETP est comprise entre 10 ha et 60 ha. Les zones de grandes cultures au nord et d'élevage de bovins allaitants à

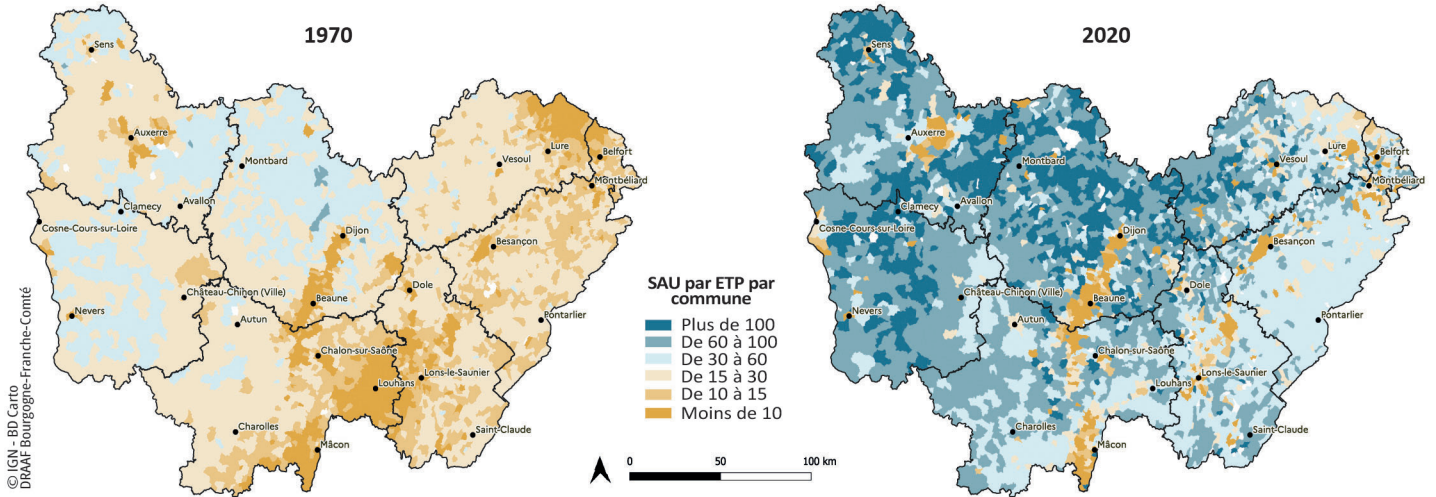
l'ouest possèdent la SAU par ETP la plus élevée. En 2020, la SAU par ETP a fortement augmenté jusqu'à plus de 100 ha par ETP dans certaines zones. Une différenciation apparaît selon les spécialisations agricoles des territoires. La SAU par ETP est la plus faible pour les zones viticoles (< 10ha), notamment dans le vignoble Bourguignon, Mâconnais et Chablisien. Elle est plus élevée dans les régions avec des bovins laitiers à l'Est (30 à 60 ha



PREMIÈRE PARTIE : Les transitions agricoles en Bourgogne-Franche-Comté depuis 1970 jusqu'à 2020



Carte 8 : SAU moyenne par ETP en 1970 et 2020



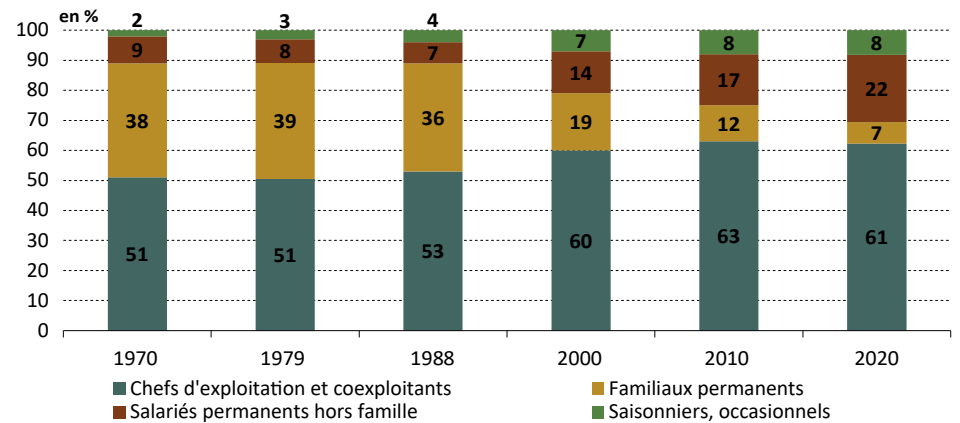
Source : Agreste – Recensements Agricoles 1970 et 2020

par ETP) et atteint son maximum dans les zones d'élevage de bovins allaitants et des grandes cultures (60 à plus de 100 ha par ETP).

Le recul du modèle d'exploitation familiale

La composition de l'ETP total a également évolué sur ces 50 années. En effet, la part de la main d'œuvre familiale a fortement régressé de 38 % à 7 % entre 1970 et 2020 (figure 45), soit de 53 000 à 3 000 ETP (figure 46). Les membres de la famille des exploitants participent donc de moins en moins au travail sur les exploitations agricoles. Cette baisse de la main d'œuvre familiale s'accompagne d'une augmentation de la part des salariés permanents non familiaux. Leur part stagne de 1970 à 1988, puis progresse de 14 à 22 % entre 2000 et 2020. Un phénomène similaire est observé pour les saisonniers, dont la part augmente de 2 % à 8 % entre 1970 et 2020. L'emploi des salariés dans l'agri-

Figure 45 : Répartition des volumes d'emploi (en ETP) des exploitations agricoles en Bourgogne-Franche-Comté entre 1970 et 2020



Source : Agreste – Recensements Agricoles

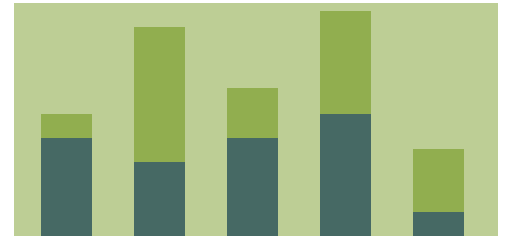
Figure 46 : Effectifs des catégories d'ETP des exploitations agricoles en Bourgogne-Franche-Comté entre 1970 et 2020

Recensements agricoles	Chefs d'exploitation et coexploitants	Familiaux permanents	Salariés permanents hors famille	Saisonniers, occasionnels
1970	70 900	53 000	12 200	3 300
1980	56 000	43 100	8 500	2 800
1988	44 400	30 000	6 300	3 400
2000	34 400	10 600	7 800	4 200
2010	30 100	5 700	8 400	4 000
2020	27 300	3 200	9 900	3 600

Source : Agreste – Recensements Agricoles



PREMIÈRE PARTIE : Les transitions agricoles en Bourgogne-Franche-Comté de 1970 à 2020



culture s'est donc développé à partir des années 2000.

Cette évolution est à mettre en lien avec le développement des formes sociétaires d'exploitations agricoles, telles que les EARL et GAEC se développant à partir de 2000, et l'agrandissement de la taille des exploitations.

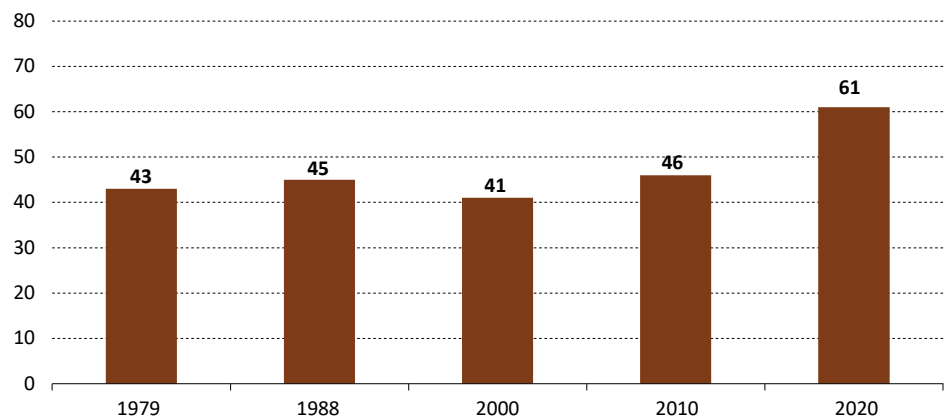
Après avoir baissé, le recours aux ETA et Cuma reprend

Les exploitations agricoles peuvent avoir recours à des prestataires extérieurs pour la réalisation de travaux agricoles, c'est-à-dire des Entreprises de Travaux Agricoles (ETA) ou des Coopératives d'Utilisation de Matériel Agricole (CUMA). En Bourgogne-Franche-Comté, leur nombre est en diminution depuis 1979. Toutefois, ramenée à la baisse du nombre d'exploitations, la part des utilisatrices de prestataires extérieurs est stable, entre 40 et 46 % jusqu'à 2010, avant de devenir majoritaire en 2020, à 61 % (figure 47).

Une part croissante des prestataires extérieurs dans l'emploi agricole

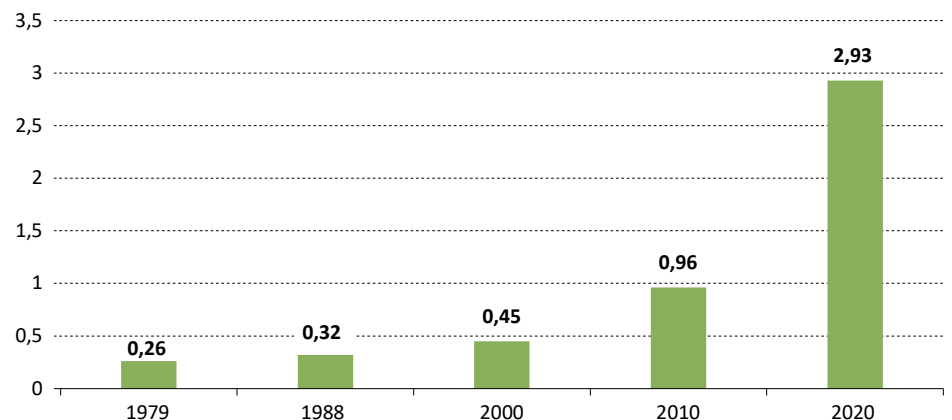
Le volume de travail de ces prestataires extérieurs a été multiplié par plus de 4, passant de 290 ETP à 1 300 ETP entre 1979 et 2020 (figure 48). La part des ETA et Cuma n'a cessé de progresser, augmentant de 0,3 % à 2,9 % de l'ETP total. L'emploi de prestataires diffère selon les exploitations, certaines ayant recours occasionnellement et d'autres plus régulièrement.

Figure 47 : Évolution de la part des exploitations agricole ayant recours à des entreprises de travaux agricoles (ETA) ou Cuma en Bourgogne-Franche-Comté entre 1970 et 2020



Source : Agreste – Recensements Agricoles

Figure 48 : Évolution du pourcentage des ETA parmi l'emploi agricole total (en ETP) en Bourgogne-Franche-Comté entre 1970 et 2020



Source : Agreste – Recensements Agricoles

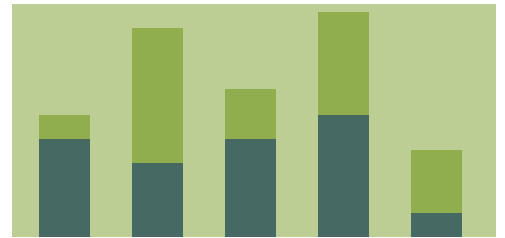
L'évolution du statut des femmes au sein des exploitations agricoles

Le statut des femmes au sein des exploitations a changé au cours des 50 dernières années. Ces évolutions s'expliquent par les transformations structurelles des exploitations familiales. Dans les années 1970, l'agriculture était perçue comme un métier d'homme, physique, avec une invisibilisation du travail des femmes. Elles étaient réduites

au rôle de main d'œuvre familiale permanente peu protecteur, voire n'apparaissaient pas dans les statistiques officielles, et n'avaient pas de droits sur l'exploitation agricole dirigée par le conjoint. Leur reconnaissance au sein des exploitations s'est renforcée grâce à plusieurs évolutions, comme la possibilité en 1982 aux conjoints d'être associés sur une exploitation familiale, la création des EARL en 1985 permettant la création de



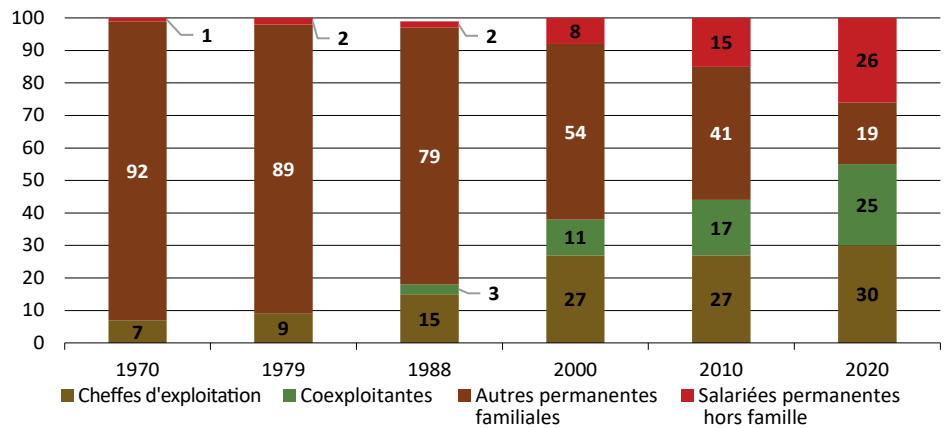
PREMIÈRE PARTIE : Les transitions agricoles en Bourgogne-Franche-Comté depuis 1970 jusqu'à 2020



société entre conjoints, la création du statut de conjoint collaborateur d'entreprise agricole en 1999 et l'ouverture du statut de GAEC entre époux uniquement en 2010, auparavant impossible.

En 1970, les femmes actives permanentes agricoles se retrouvent majoritairement dans la main d'œuvre familiale (92 %) et cela reste le cas jusqu'en 1988 (79 %) (**figure 49**). Au cours des vingt dernières années, les femmes confortent donc leur statut en agriculture et acquièrent des statuts plus protecteurs. Une augmentation progressive de la part de femmes cheffes d'exploitations est observée, de 15 % en 1988 à 30 % en 2020, ainsi qu'une forte hausse de celles étant coexploitantes, de 3 % à 25 % sur la même période. Cette apparition puis cette hausse des femmes coexploitantes depuis 1988 a été permis grâce à la possibilité aux femmes d'être associées sur l'exploitation de leur conjoint et d'acquérir le statut de conjointe coexploitante en 1999.

Figure 49 : Répartition des femmes actives permanentes dans l'agriculture de Bourgogne-Franche-Comté entre 1970 et 2020



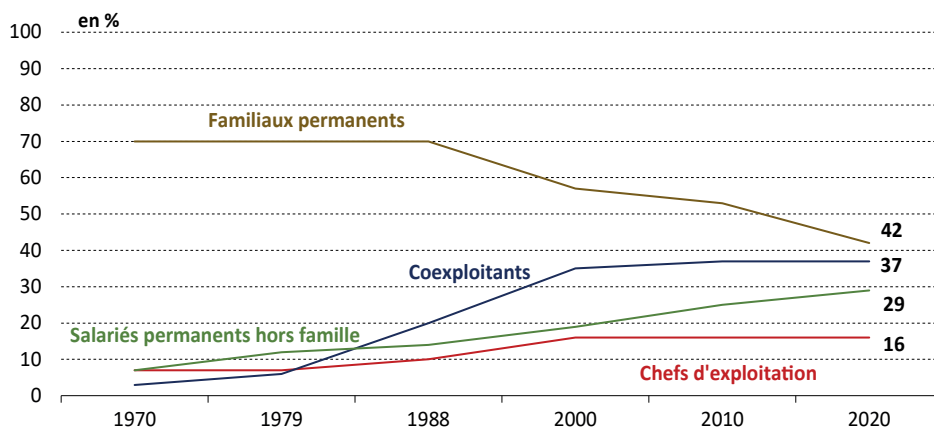
Source : Agreste – Recensements Agricoles

Un taux de féminisation des postes agricoles en augmentation

Au cours des 50 dernières années, le seul poste où les femmes sont majoritaires est celui de la main d'œuvre familiale, représentant 70 % des actifs en 1970 (**figure 50**). Leur part diminue jusqu'en 2020, où elles deviennent minoritaires avec 42 %. Ceci est dû à la diminution des salariés familiaux permanents et au changement de statut

des femmes au sein des exploitations. En effet, les femmes sont de plus en plus reconnues comme exploitantes, soit en tant que cheffes d'exploitation (7 % en 1970 à 16 % en 2020) soit coexploitantes (3 % en 1970 à 25 % en 2020).

Figure 50 : Taux de féminisation des emplois des actifs permanents au sein des exploitations agricoles en Bourgogne-Franche-Comté entre 1970 et 2020



Source : Agreste – Recensements Agricoles

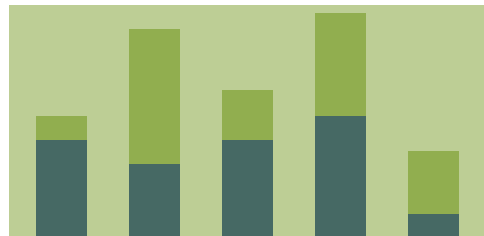
En 2020, les femmes représentent 22 % des exploitants dans la région, chefs et coexploitantes cumulés. Leur part au sein des exploitations en grandes cultures et en bovins, respectivement de 18 % et 19 %, est inférieure à la moyenne nationale de 7 points et de 5 points.

Une population d'exploitants agricoles vieillissante

Pour des raisons de clarté, seule l'analyse de l'âge des exploitants des recensements agricoles de 2000 à 2020 est réalisée. Plusieurs facteurs démographiques influencent l'âge entre 1970 et 2000, rendant l'analyse compliquée. En effet, il y a des générations creuses, causées par une mortalité élevée et une natalité faible lors des



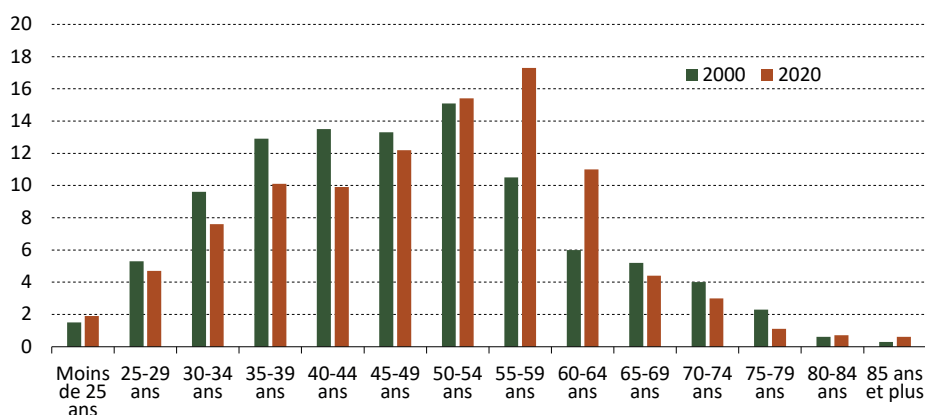
PREMIÈRE PARTIE : Les transitions agricoles en Bourgogne-Franche-Comté de 1970 à 2020



deux guerres mondiales, ou bien des générations plus peuplées par les hausses des natalités en période d'après-guerre.

Depuis les années 2000, la population des chefs d'exploitations et coexploitants est vieillissante (**figure 51**). En effet, la catégorie d'âge la plus représentée en 2000 est celle des 50-54 ans avec 15 % des chefs d'exploitations et coexploitants. En 2020, celle des 55-59 ans devient prédominante avec 17 %. Le pourcentage des 50-60 ans a également augmenté entre 2000 et 2020 (26 % contre 33 %) ainsi que les plus de 60 ans (18 % contre 21 %) (**figure 52**). Le pour-

Figure 51 : Pourcentage des chefs d'exploitation et coexploitants en fonction de leur catégorie d'âge en Bourgogne-Franche-Comté en 2000 et 2020



Source : Agreste – Recensements Agricoles

centage de jeunes agriculteurs a diminué en 20 ans, passant de 29 % en 2000 à 24 % en 2020.

Figure 52 : Pourcentage des chefs d'exploitations et coexploitants selon leur catégorie d'âge en Bourgogne-Franche-Comté en 2000 et 2020

Recensements agricoles	Moins de 40 ans	40 – 50 ans	50 – 60 ans	Plus de 60 ans
2000	29 %	27 %	26 %	18 %
2020	24 %	22 %	33 %	21 %

Source : Agreste – Recensements Agricoles

